

# Comment limiter les émissions de polluants ?



**Privilégie le bois sec, en petites bûches et de bonne qualité**  
fie-toi aux marques telles que « NF bois de chauffage » ou « France Bois Bûche ».



**Ne brûle jamais du bois de récupération souvent traité ou peint**  
(des bois issus des chantiers de démolition, vieux meubles, agglomérés, bois échoués en bord de mer, etc.)



**Pour limiter la pollution lors de la combustion, le taux d'humidité dans les bûches ne doit pas dépasser 20%**  
Veille à les stocker dans un endroit sec et aéré.



**Opte pour un appareil de chauffage performant récent** (poêles à bûches ou granulés), labellisé « Flamme Verte 7 étoiles » ou équivalent, ou l'installation d'insert dans les foyers ouverts.  
Fais-toi aider : France Rénov



**Adopte une bonne technique d'allumage : l'allumage du feu par le haut ou technique de l'allumage inversé**  
(voir schéma « Comment bien se chauffer » de l'ADEME)



**Fais ramoner les conduits de fumée une fois par an (obligation légale), deux fois, dans l'idéal.**  
Fais entretenir régulièrement tes appareils de combustion par des professionnels qualifiés.